

Journal électronique d'information destiné aux personnels Techniques de Laboratoire
Pour recevoir gratuitement cette Newsletter, ou pour vous désinscrire, envoyez un courriel à
sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr



ERRATUM :

Une faute de frappe dans le dernier Cyclotron :
il faut lire le 29 mars et non le 22 mars !

*Les adhérents ont été destinataires d'un
compte rendu détaillé de la réunion sur support
papier.*



LA SANTÉ AU TRAVAIL, C'EST UN DROIT !

**L'État employeur doit garantir
les salariés contre les risques
professionnels.**

Retrouvez un quatre pages fédéral sur le sujet
en cliquant [ICI](#).

**Nous sommes à votre disposition pour tout
renseignement supplémentaire :**

d.labo@orange.fr ;
sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr



Vous nous avez demandé...

**Le Sgen-CFDT est un syndicat réformiste :
c'est quoi un syndicat réformiste ?**

Le syndicalisme réformiste privilégie la pratique
du dialogue entre le patronat, au sens large du
terme, et les syndicats pour obtenir des
avancées concrètes pour les salariés.

Au niveau de l'éducation nationale, le Sgen-
CFDT est porteur d'un discours réformiste qui
se démarque de celui des syndicats aux
discours uniquement protestataires qui
refusent, par principe, toute évolution , tout
changement, toute négociation.

C'est par la voie du dialogue social constructif
que le Sgen-CFDT entend améliorer les
conditions de travail des personnels et
défendre les intérêts de tous.

[RESPECTÉS]



L'arrêté pour la GIPA 2010 vient d'être publié :

Vous trouverez en ligne (www.uffa.cfdt.fr) un
calculateur.



ACTUALITE :

RETRAITES : ce que veut la CFDT

Le gouvernement veut bâcler une réforme des retraites en trois mois. Raison de plus pour la CFDT d'enfoncer le clou sur ses exigences : maintenir la possibilité de prendre sa retraite à 60 ans, débattre de "La retraite" dans toutes ses dimensions (justice sociale, emploi, refonte du système).

Actuellement, le gouvernement consulte les syndicats et partis politiques, on ne connaît pas encore ses propositions, ni si elles seront négociables.

Les principales options défendues par la CFDT :

1) Les principes :

Assurer la **justice sociale** en tenant compte des parcours professionnel.

Maintenir et reconstruire notre système de **retraite par répartition** en tenant compte de l'évolution démographique, l'évolution du marché du travail et de la société.

Equilibrer le système et les niveaux de pension par la **réduction du chômage** et **l'amélioration du taux d'emploi** à tout âge de la vie, particulièrement **pour les jeunes et les seniors**.

Conserver la possibilité de liquider sa **retraite à 60 ans**.

Garantir une retraite à chacun et **l'équité** entre tous les salariés.

Garantir **pour les basses pensions l'obtention de 100 % du SMIC net** suite à une carrière complète.

Reconnaître la **pénibilité**, ce qui implique que ceux qui ont une espérance de vie plus faible en raison des risques professionnels puissent bénéficier de droits spécifiques, adossés au système de retraite et réduisant leur durée de carrière.

Prendre en compte les **« polypensionnés »** (salariés ayant des carrières dans le public et le privé).

2) Assurer le financement des retraites.

Pour pérenniser le financement des retraites, il est de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures de trouver **un équilibre financier de long terme** pour notre système de retraite.

Nous refusons une baisse du niveau des pensions.

Aussi, compte tenu des évolutions démographiques et économiques qui pèsent sur le système et de la prise en compte de nos objectifs (pénibilité, prise en compte des carrières professionnelles, lisibilité du système...) **les deux paramètres qui peuvent augmenter sont la durée de cotisation et le taux de cotisation.**

La CFDT considère cependant qu'il est justifié de solliciter la solidarité nationale, au travers de contributions assises sur l'ensemble des revenus, **y compris ceux du capital.**

Concernant l'épargne retraite, **la CFDT considère que l'épargne retraite collective ne doit pas se substituer aux régimes de retraite obligatoire par répartition.**

Claude ALLIOT (Académie de Toulouse)

EAP : COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Sgen-CFDT obtient des engagements du Ministre de l'agriculture

A retrouver à la fin de cet envoi ou à télécharger en cliquant [ICI](#)



EN DIRECT AVEC...

Gilbert Heitz



Cyclotron : Pourrais-tu tout d'abord nous indiquer tes fonctions au Sgen-CFDT ?

G.H. : A la fédération des Sgen-CFDT, je suis au sein du secteur statutaire défense du personnel. J'ai plusieurs dossiers en charge, l'un qui concerne l'enseignement supérieur dont les personnels ITRF*, l'autre la santé au travail.

Le premier m'amène à représenter les personnels et la fédération dans des instances de l'enseignement supérieur comme le conseil supérieur de l'enseignement et de la recherche (Cneser) un peu l'équivalent du CSE* dans le scolaire mais aussi dans des rencontres avec la ministre, son cabinet ou la DGRH*. L'autre dans des instances comme le CHS* Ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'Observatoire national de la sécurité ou au ministère de la fonction publique pour l'application de l'accord santé au travail signé par 7 organisations syndicales.

Cyclotron : Tu es toi-même personnel ITRF ?

G.H. : Dès mon entrée dans la fonction publique, je suis rentré dans cette filière. Tout d'abord comme adjoint technique puis j'ai obtenu une promotion dans le corps des techniciens. J'aurai probablement pu accéder au corps d'assistants ingénieurs ou d'ingénieurs d'études si j'avais accepté l'offre d'un directeur de diriger le service dans lequel je travaillais. Mais, comme nous étions en désaccord sur le projet de ce service j'ai opté pour des mandats de défense des personnels, l'évolution de ma carrière s'en est ressentie.

Cyclotron : Nous sommes très régulièrement sollicités par des collègues qui s'interrogent sur une éventuelle intégration des personnels de la filière laboratoire du second degré en ITRF.

Nous avons présenté la filière ITRF Laboratoire dans un Cyclotron de décembre 2009 ainsi que dans un bulletin adhérent (de façon plus développée) avec ta collaboration.

L'une des inquiétudes les plus fortes concerne la mobilité. Les collègues PTL craignent de ne plus pouvoir muter en acceptant de devenir ITRF.

Comment se passe le mouvement ?

Il est vrai que la mobilité des personnels ITRF est loin d'être celle que vous connaissez dans le second degré, avec des postes déclarés vacants, des barèmes, ...

Elle se fait plus par une recherche d'adéquation de fonctions et de compétence entre le profil recherché par un établissement et celui des agents qui recherchent une mutation. Le Sgen-CFDT a toujours dénoncé cet état de fait et ce parcours qui ressemblait au début du statut à un parcours du combattant. Cette situation s'est améliorée par la mise en place « d'une bourse à l'emploi » disponible sur le site du ministère, où les agents peuvent y déposer « leur profil » et les établissements le profil des postes qu'ils veulent pourvoir. Ce système à tout de même du bon, car il est ouvert toute

l'année et des agents mutés en peu de temps. J'ai pu ainsi voir des collègues partir de mon établissement pour un poste qu'ils avaient choisis en 8 jours.

Cyclotron : Autre point sur lequel nous sommes interpellés : les possibilités de promotion. Peux-tu nous expliquer le fonctionnement des promotions pour les personnels ITRF ?

G.H. : Plusieurs possibilités de promotions un peu comme dans tous statuts de la fonction publique. Tout d'abord par concours soit externe, soit interne. Globalement il y a environ deux milles postes ouverts par année. En fonction d'un pourcentage variable d'un corps à l'autre des personnels peuvent accéder au corps supérieur par liste d'aptitude.

Pour le changement de grade, celles ci se font, la aussi comme dans le reste en appliquant les fameux ratios pro/pro. Pour 2010 ils varient de 19 % pour les changements de grade à l'intérieur du corps des adjoints techniques, 14% pour le passage de technicien Classe normale à supérieure, 7 % de la supérieure à l'exceptionnelle. Dans la catégorie A il varie de 20 % dans le corps des A type (ingénieurs d'études à 6% dans le corps des A+ (Ingénieurs de recherche)

Nombre de possibilités 2010 :

Grades	Nombre de possibilités
Ingénieur de recherche 1ere Classe	105
Ingénieur d'études Hors classe	43
Ingénieur d'études 1ere Classe	207
Technicien classe supérieure	267

Cyclotron : Certains personnels ITRF exerçant dans des branches d'activité professionnelles (BAP) correspondantes à nos métiers dans le secondaire sont

personnels de catégorie A. Quelles sont les missions exactes de ces personnels ?

Tout d'abord il faut savoir que à chaque discipline, correspond une BAP différente Ainsi les Sciences du vivant (SV), Sciences chimiques, Sciences des matériaux, Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique, sont des BAP différentes. Le nombre de métiers types en catégorie A sont assez diversifiés, car généralement comme nous avons pu le voir avant assez ciblés, mais cela n'empêche pas de passer d'un métier type à un autre. Certains font de la recherche, d'autres peuvent être chefs de service, certains donnent des cours. Vous pouvez découvrir la diversité des métiers ITRF et faire un comparatif avec le votre en naviguant sur le site <http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/dcp.asp>

Cyclotron : Merci !

G.H. : Pas que quoi, je suis heureux d'avoir collaboré au cyclotron et j'espère avoir contribué à un éclaircissement des personnels de laboratoire sur ce sujet

**ITRF ingénieur technique recherche et formation*

**CSE : conseil supérieur de l'éducation*

**DGRH : direction générale des ressources humaines*

**CHS : comité hygiène et sécurité*



Dans l'agenda :

Du 2 au 18 juin : 99^{ème} conférence internationale du travail à Genève.

Plus d'info : www.ilo.org

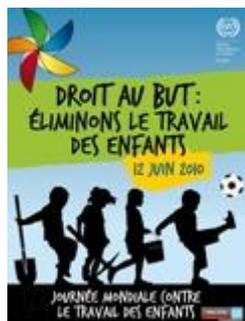
Du 7 au 11 juin 2010 : 47ème Congrès de la CFDT à Tours.

La CFDT fait son congrès sur le web !

Le congrès de Tours, du 7 au 11 juin, sera diffusé intégralité et en direct sur le net.

www.cfdtcongres2010.fr

12 juin : Journée mondiale contre le travail des enfants



21 au 25 juin : Congrès de la CSI à Vancouver. Le thème général sera « Maintenant le peuple – De la crise à la justice sociale »

La délégation CFDT sera menée par François Chérèque, Marcel Grignard et Anousheh Karvar.

26 juin : 9^{ème} édition de la Marche des fiertés LGTB à Paris.



Une information sous le signe du développement durable !

Fidèles à nos engagements en faveur du développement durable, nous vous demandons de bien vouloir ne pas imprimer inutilement ce document et de le diffuser le plus possible par voie électronique.

Si besoin une impression recto verso diminue considérablement la consommation de papier !

- Vous pensez que les personnels techniques de laboratoire ne doivent pas rester isolés.

- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.

- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.

- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen). Vous trouverez un bulletin d'adhésion en vous rendant à l'adresse ci-dessous

<http://www.sgen-cfdt.org/actu/adhesion.php3>

Positions nationales du Sgen - CFDT sur :

www.sgen-cfdt.org



COMMUNIQUE DE PRESSE :

Le Sgen-CFDT obtient des engagements du Ministre de l'agriculture

Communiqué de presse N° 66 du 21 mai 2010

Le jeudi 20 mai 2010, les syndicats CFDT du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ont rencontré le Ministre Bruno Le Maire. La CFDT entendait faire avancer ses revendications sur le dialogue social, l'emploi public et la précarité, la RGPP et les dossiers en cours de l'enseignement agricole, masterisation, réforme de la voie pro et réforme du lycée.

La CFDT a tenu à condamner à nouveau fermement la politique de restriction de l'emploi public qui en 2010 ne permet quasiment aucun remplacement des départs en retraite. Cette situation résulte en partie d'une surestimation des prévisions de départ et fait perdre environ 100 postes supplémentaires par an. Le ministre a pris l'engagement d'agir auprès de Bercy pour la corriger.

Sur la question de la déprécarisation, la CFDT a obtenu la création de deux groupes de travail. Le premier concerne les contractuels d'Etat comme le proposait initialement l'administration. Le second concernera les contractuels sur budget d'établissements, très nombreux dans l'enseignement agricole public, notamment dans la formation professionnelle continue, l'apprentissage et l'enseignement supérieur. La CFDT souhaite la création d'une « charte de recrutement et de gestion des contractuels » qui devrait s'imposer progressivement à tous les contractuels ainsi que le respect de l'application du protocole de gestion des contractuels de CFAA-CFPPA de 1998. Le Sgen-CFDT a profité de cette audience pour remettre au

Ministre les deux cents lettres-pétitions qui lui ont été adressées par les agents contractuels de l'enseignement agricole public.

Sur la masterisation, le ministre s'est engagé à donner trois heures hebdomadaires de décharge horaire aux conseillers pédagogiques chargés d'accompagner les néo-recrutés. Cette mesure que le Sgen-CFDT réclame également pour l'Education nationale permettra aux collègues de débiter dans des conditions un peu moins mauvaises qu'initialement prévu.

Dans le cadre de la réforme du lycée, les journées banalisées que demandait avec insistance le Sgen-CFDT, pour que les équipes se préparent collectivement à sa mise en place, seront organisées dans les lycées d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs le Ministre a promis d'ouvrir la discussion sur la reconnaissance du CCF (contrôle continu) afin de faire bénéficier, entre autres, les personnels enseignants de l'enseignement agricole, des mêmes conditions de rémunération qu'à l'Education nationale. Une indemnité de 83 euros par CCF accordée par Luc Chatel à la rentrée 2010 reconnaît le surcoût de travail généré par le CCF.

Le Sgen-CFDT souhaite que cette reconnaissance passe également par du temps libéré pour le travail d'équipe, par la formation et le renforcement des moyens octroyés aux jurys permanents. Enfin, le Sgen-CFDT souhaite que le ministère aligne sur l'Education nationale la rémunération de cinq euros par copie du Bac pro.

Le Sgen-CFDT prend acte de la volonté du Ministre d'avancer sur un certain nombre de dossiers et saura rester vigilant afin que les engagements pris soient respectés.

Contact :

EAP : sgen-cfdt@educagri.fr

Didier Ruffie : 01 56 41 51 45

© CFDT (mis en ligne le 21 mai 2010)